

CHARTRE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE

OUVERTURE À TOUS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ÉTABLISSEMENT

- Dépend de l'Eglise Catholique.
- Est ouvert à tous sans discriminations quelles qu'elles soient.
- Propose un projet éducatif spécifique mais reste sous contrat d'association avec l'Etat (même programmes que l'école publique)

LA FAMILLE

- Accepte que son enfant participe aux temps forts de l'année liturgique et aux actions pastorales proposées.
- Respecte la diversité des familles de l'établissement.
- Participe à la vie de l'établissement, répond aux sollicitations des professeurs.
- Participe à la vie, aux projets et aux décisions de l'APEL.

L'ÉLÈVE

- Respecte les différences de chacun et s'engage à vivre avec TOUS les élèves.

CONFIANCE RÉCIPROQUE

L'ÉTABLISSEMENT

- Fait confiance à la famille dans l'accompagnement de l'enfant dans sa réussite scolaire, son épanouissement personnel, son ouverture aux autres et au monde.
- Accueille et rencontre l'enfant et la famille dans sa singularité.
- Privilégie le dialogue et l'échange.

LA FAMILLE

- Fait confiance à l'équipe éducative de l'établissement.
- Dispose à rencontrer et à oeuvrer avec la communauté éducative dans l'esprit de coopération.
- Privilégie le dialogue, l'échange.
- Trouve auprès de l'APEL un lieu d'échange, d'écoute et de conseil.

L'ÉLÈVE

- Fait confiance aux repères donnés par les adultes qui l'entourent.
- Est à l'écoute des professeurs et adultes de l'école, et de ses camarades.

VIE SCOLAIRE

L'ÉTABLISSEMENT

- Présente le règlement intérieur de l'école, les droits et les devoirs de chacun.
- Précise les horaires de classe, le calendrier scolaire obligatoire ainsi que les sorties scolaires.
- Explique les propositions facultatives : soutien scolaire...
- Informe sur les choix éducatifs et pédagogiques de l'école.

LA FAMILLE

- Met tout en oeuvre en famille pour que ses enfants respectent les règles de vie de l'école, les horaires et le calendrier scolaire.
- Soutient les démarches éducatives de l'école et encourage les enfants à participer à toutes les activités proposées par l'école (projets, voyages...)
- Accepte la liberté pédagogique des professeurs, encourage son enfant à progresser.
- Contribue avec l'APEL à faciliter l'organisation et le financement de projets et d'activités des classes.

L'ÉLÈVE

- Il prend connaissance du règlement intérieur de l'école et s'engage à le respecter. (devoirs et droits)
- Il porte son uniforme.

COMMUNICATION ET INFORMATION

L'ÉTABLISSEMENT

- Informe régulièrement la famille de la vie de l'école (site, ENT).
- Favorise l'écoute personnalisée et la communication auprès des élèves et de leurs familles.
- Communique avec la famille en cas de préoccupation sur un élève, recherche des solutions positives.

LA FAMILLE

- Prend connaissance régulièrement de toutes les informations transmises.
- Passe par le biais de l'établissement pour faire part de préoccupations importantes sur la scolarité ou les relations de son enfant avec les autres.
- Répond et participe aux rencontres proposées par les professeurs en s'exprimant dans un langage clair, en gardant la confidentialité des échanges.

L'ÉLÈVE

- Communique ses difficultés et demande de l'aide en cas de besoin.
- Signale des situations préoccupantes.
- Transmet les documents.

SUIVI DE SCOLARITÉ

L'ÉTABLISSEMENT

- Guide et informe régulièrement les familles du déroulement de la scolarité de leur(s) enfant(s).

LA FAMILLE

- Suit la scolarité et le travail scolaire de son enfant.
- Accepte les choix pédagogiques et éducatifs de l'école.

L'ÉLÈVE

- Participe aux activités proposées par l'enseignant en donnant le meilleur de lui-même.
- Est responsable de ses apprentissages.

Ecole



Saint-Martin

SIGNATURE DE L'ÉTABLISSEMENT :

SIGNATURE DE LA FAMILLE :

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :

